

II.

LE SECOND CONSEIL DE FLANDRE.

Le 9 mars 1918, en sa première séance, le Conseil élit son Bureau. W. DE VREESE fut réélu *président*.

Vice-présidents : R. DE CLERCQ et H. PLANQUAERT;

Secrétaires : H. VAN DEN BROECK et A. VLAEMYNCK;

Questeur : L. MAESFRANCKX.

21 mars 1918.

Les Fondés de Pouvoir communiquent au Bureau le texte de la proclamation de l'autonomie de la Flandre. On n'est pas d'accord. Il faut un texte qui ait pour base l'allocution prononcée par le Gouverneur général : VAN DEN BROECK fera un projet.

Le Commissaire KREUTER dit que la Kommandantur met à la disposition du Bureau du Conseil de Flandre la maison de la rue de la Loi, 156.

La Section de l'Agriculture demande que la Commission formée par elle pour établir les projets de réforme du fermage et du droit de propriété, soit reconnue.

Le Comte HARRACH recevra le Bureau du Raad.

28 mars 1918.

Le Bureau est reçu ce jour par le Verwaltungschef SCHAIBLE. Le Comte HARRACH est présent.

Dorénavant le Bureau sera en rapport avec KREUTER au lieu de l'être avec le Comte HARRACH.

REQUÊTES : Seront seules suivies, celles de personnes qui auront signé la formule d'adhésion à la politique du Conseil de Flandre.

Le Comte HARRACH fait savoir que les Sections comptent trop de membres.

Le Bureau estime qu'il serait utile de faire assister aux séances du Conseil un membre du Bureau de la Presse.

11 avril 1918.

Le Bureau de propagande d'Anvers demande des directives sur la forme du futur Etat de Flandre. On le renverra aux six points votés par l'assemblée générale du 28 mars 1918.

16 avril 1918.

Le « Vlaamsch Verbond », section d'Anvers, exige le retour à la Flandre de la Flandre française. Réponse : Il faut attendre la fin de la guerre.

19 avril 1918.

Le *Bruxellois* éditera sous peu une feuille quotidienne flamande : *De Vlaamsche Bode*.

Retour des travailleurs flamands du Nord de la France. Ce résultat important obtenu par le Conseil sera communiqué à l'assemblée générale.

23 avril 1918.

Le Bureau décide d'envoyer une lettre de remerciement au Gouverneur Général et au Verwaltungschef pour le retour des ouvriers flamands du Nord de la France. Un sieur S..., directeur du *Zondagklok* de MERCHTEM, se plaint de ce que la censure interdise la publication de la nouvelle de ce retour, transmise par le « Centraal Vlaamsch Propagandabureau ».

Concernant la désignation du nouveau Fondé de Pouvoir pour la Justice (1), il y a une discussion qui dure depuis plusieurs séances, afin de savoir si c'est le Conseil des Fondés de Pouvoir qui désignera le nouveau mandataire (ceci semble plaire aux Allemands), ou bien le Conseil de Flandre. Au nom de ce dernier, le président se plaint qu'on rogne de plus en plus les prérogatives du Conseil, qui sont déjà presque nulles. TACK, président des Fondés de Pouvoir, est de son avis, contre les autres Fondés de Pouvoir.

25 avril 1918.

Vrij Vlaanderen se plaint de la censure, dans le sens des plaintes formulées lors des séances du 11 avril et du 16 avril. C'est bien contre les « Jeunes Flamands » qui constituent l'immense majorité (*de overgroot meerderheid*) que la censure se montre rebelle, en favorisant les modérés. (Note : Les Allemands qui veulent annexer la Flandre sont hostiles au programme d'indépendance pure et simple.)

Le Bureau est d'avis que la question de la Flandre française doit être examinée avec soin. (A remarquer la date de la réunion : en pleine offensive victorieuse allemande en France).

FLANDRE FRANÇAISE : Le secrétaire VAN DEN BROECK communique que la **conférence du Dr A. BORMS, à la séance de la Deutsch-Flämische Gesellschaft, à Bruxelles, concernant la Flandre française, a fait une profonde impression tant sur les Allemands qui étaient présents que sur les Flamands.** A ce point de vue, l'opinion de l'occupant est très favorable. M. TACK, qui renseigne le secrétaire VAN DEN BROECK sur ce point, conseilla de préparer la population à la désannexion de la Flandre française.

2 mai 1918.

FLANDRE FRANÇAISE : Comment prépare-t-on la « désannexion ? » Avant de faire de la propagande dans le peuple, il faut faire connaître ce que comporte la question.

M. VAN DEN BROECK voudrait voir répandre une statistique des personnes qui sont allées se fixer en Flandre française (soldats, etc...). Il se mettra, à cette fin, en rapport avec ceux qui peuvent le mieux le renseigner.

La Verwaltung fait savoir que la séance du Conseil de Flandre convoquée pour le 2 mai ne peut pas avoir lieu : **Dans la dernière entrevue avec les Fondés de Pouvoir, il a été décidé que le Conseil ne peut traiter que de sujets qui ont été discutés entre le Fondé de Pouvoir compétent et le General-referent de sa section, et qui ont été approuvés par la séance du vendredi en Hauptkommission.**

La discussion du décret sur l'emploi des langues en matière judiciaire n'est pas encore terminée et ne peut donc pas être commencée au Conseil. Le Bureau craint que cet écrit ne cache une arrière-pensée : voudrait-on empêcher le Conseil de s'occuper de questions politiques ?

7 mai 1918.

On se documente sur la question de la Flandre française.

W. DE VREESE dit qu'il n'est pas bon que le public apprenne, dans son entier, le cours des discussions au Conseil ; même pour la presse activiste il n'est question de faire qu'un compte rendu très bref.

(1) Les Allemands ayant exigé le remplacement de F. Heuvelmans.

La Commission des Fondés de Pouvoir refuse, par l'intermédiaire de BRYS son secrétaire, de documenter le Bureau sur la situation politique. Tout au plus, BRYS, confèrera-t-il, avant les séances du Conseil, avec le secrétaire du Bureau, pour le mettre au courant de la ligne politique que les Fondés de Pouvoir désirent voir suivre par le Bureau au cours d'un débat éventuel. A la séance suivante, le président du Bureau et le vice-président se plaindront de la dictature que prétendent exercer les Fondés de Pouvoir.

14 mai 1918.

« Jong-Vlaanderen » communique des motions admises à son congrès concernant : 1° Les mesures de flamandisation pour le Grand-Bruxelles; 2° voeu de voir l'autonomie de la Flandre renforcée par les Puissances centrales; 3° La désannexion et le retour à la Flandre de la Flandre française.

Extrait du rapport du président du Bureau (W. DE VREESE) sur son voyage à DUSSELDORF où il a assisté à une soirée artistique organisée par le « Deutsch-Flämische Gesellschaft ». Les ouvriers flamands déportés en Allemagne y sont travaillés par le parti socialiste officiel allemand. Le président estime nécessaire de renseigner les socialistes officiels sur la lutte activiste; le mieux serait d'agir en ce sens par l'intermédiaire de socialistes flamands. Le Bureau fera au Conseil des Fondés de Pouvoir une proposition à ce sujet.

16 mai 1918.

Le jeton de présence pour les réunions des Fondés de Pouvoir a été porté à 25 francs. R. DE CLERCQ demande qu'il en soit de même pour les réunions du Bureau. Les quatre membres du Bureau sont d'accord.

21 mai 1918.

On s'occupe encore toujours, par l'intermédiaire de VAN DEN BROECK, de la Flandre française. VAN DEN BROECK attend les archives intéressantes de « Pro Westlandia ».

23 mai 1918.

L'ordre du jour des séances du Conseil doit être au préalable soumis à la Verwaltung et approuvé par celle-ci, et au surplus il a été exigé ensuite par la Verwaltung que seules seraient discutées à ces séances, des questions qui auraient été mûrement discutées au préalable entre le « Referent » allemand et le Fondé de Pouvoir compétent. Le Conseil avait fait protester par VAN DEN BROECK. La réponse officieuse allemande — conversation avec le D^r KREUTER — reste dans le vague.

Le prof. VAN BOCKSTAELE écrit que les travailleurs du district de GRAMMONT, déportés dans le Nord de la France, n'ont pas encore été rapatriés. Le même, qui avait donné sa démission du Conseil de Flandre, ajoute « qu'il pourra peut-être y prendre de nouveau sa place. »

25 juin 1918.

TACK, président des Fondés de Pouvoir, dénie au Bureau le droit de s'occuper de la rédaction de l'« Appel au Peuple allemand. »

25 juin 1918.

Mécontentement très grand parce que le Zivilpräsident D^r KRANZBUHLER a écrit en français au Conseil communal de Bruxelles.

27 juin 1918.

Motion de 2,500 activistes réunis à Anvers, adressée à HINDENBURG et à LUDENDORFF, pour que ceux-ci interviennent afin que les prisonniers de guerre flamands ne soient pas envoyés en France, mais retournent en Flandre.

2 juillet 1918.

La Verwaltung refuse de reconnaître le 11 juillet comme fête nationale de la Flandre. Malgré cela on décide qu'il convient de fêter aussi brillamment que possible le 11 juillet.

11 juillet 1918.

Motion du Conseil Provincial de la Flandre Orientale, pour que le Conseil de Flandre proteste auprès de l'autorité allemande compétente contre la façon dont les réquisitions de travailleurs sont faites dans l'étape. (Le Bureau ne proteste pas.)

Le 11 juillet, il y aura une contre-manifestation. On décide de prévenir la police allemande

Le Bureau de propagande a donné une réception en l'honneur des prisonniers de guerre revenus de Göttingen. Des Hollandais, amis des activistes, assistaient à cette réception. Le Bureau se plaint qu'il n'y ait pas été invité. Il y a une rivalité de dignité et de compétence et des tiraillements entre le Bureau et le Conseil des Fondés de Pouvoir.

16 juillet 1918.

On se plaint des mauvais traitements des déportés, notamment dans la région de Verdun. (On voit donc qu'ils n'ont pas été rapatriés comme cela avait été promis.)

La Commission des Affaires Étrangères se plaint de ce que la censure veut contrecarrer l'action du Conseil, en ne donnant pas exactement les déclarations du comte HERTLING concernant la Belgique.

23 juillet 1918.

Démission de H. MEERT comme membre du Conseil de Flandre, parce que la récente déclaration du Chancelier prouve que les activistes sont sacrifiés.

25 juillet 1918.

Télégramme de prisonniers de guerre activistes de GÖTTINGEN félicitant le Conseil de Flandre « Ils espèrent bientôt pouvoir, par des actes (met de daad) défendre ses droits et les assurer pour l'avenir ».

13 août 1918.

Les Ambassades d'Espagne et de Hollande sont intervenues contre « Volksopebeuring » parce que cette organisation fait de la politique dans la répartition des vivres. VAN DEN BROECK propose de faire voter par le Conseil une motion disant que « l'Etat de Flandre ne peut continuer à considérer l'Espagne et la Hollande comme puissances amies ». DE CLERCQ considère que ce serait dangereux. Le président propose d'attendre jusqu'à ce qu'on ait plus de certitude et de précision.

29 août 1918.

A l'occasion du 11 juillet 1918, 414 ordres du jour de confiance sont parvenus au Conseil de Flandre.

5 septembre 1918.

Le Grand Quartier Général Allemand a donné l'autorisation d'organiser la « Rijks-wacht » (Gendarmerie flamande). On s'occupe longuement de la crise qui sévit au sein du Conseil.

10 septembre 1918.

DE VREESE se plaint du désaccord qui règne chez les « Jeunes Flamands ». DE CLERCQ dit que les Allemands bâillonnent la presse et ont imposé leurs idées : « Ils veulent nous pousser dans un chemin où nous ne voulons pas être . »

Pour la première fois, de la bouche de MAESFRANCKX, on entend le vœu de voir collaborer les passifs. « Nous avons tout à gagner, dit MAESFRANCKX, à convaincre les passivistes à se joindre à nous, vu que ceux-ci feraient disparaître ainsi l'impopularité de notre travail en commun avec les Allemands. »

12 septembre 1918.

La justice sera flamandisée pour le 1^{er} octobre prochain.

20 septembre 1918.

LEO MEERT, qu'on a invité à assister à la réunion, dit que la Verwaltung désire, puisque dans les circonstances actuelles il n'est quand même pas possible de réaliser le programme des « Jeunes Flamands », que les « Jeunes Flamands » (toujours en majorité) fassent des concessions, afin qu'il y ait un seul programme (celui du fédéralisme), programme du parti Unioniste.

26 septembre 1918.

La crise a été résolue la veille par la constitution du « Verwaltungsbeirat » (Commission des Chargés d'Affaires). Ceux-ci n'ont pas le droit de se réunir officiellement en Conseil. Officiellement, il n'existe pas de Commission, mais uniquement des personnes. Le Verwaltungschef est président du « Beirat ». Les Chargés d'Affaires ne sont pas responsables vis-à-vis du Conseil, mais uniquement vis-à-vis du Gouvernement Général. Le Conseil de Flandre a cependant le droit de contrôle sur leur action, et peut exprimer son mécontentement vis-à-vis d'eux.

1^{er} octobre 1918.

On s'occupe encore toujours de la situation peu reluisante, notamment au point de vue financier, du Conseil Provincial de la Flandre Orientale.

3 octobre 1918.

Les activistes se rendent compte que la partie est perdue et que certains devront fuir. La section de la Propagande et celle des Sciences et Arts insistent pour qu'on crée un fonds en faveur des activistes qui devront s'expatrier.

Le président supplie que les activistes ne donnent pas l'impression de perdre la tête. On décide de s'adresser au Gouverneur Général pour obtenir des fonds destinés aux activistes qui doivent abandonner leur résidence du fait de la guerre.

Les Commissions de la « Propagande » et des « Sciences et Arts » proposent, étant donné la situation militaire, que le Raad siège en permanence. Le président s'y oppose : ce serait créer la panique.

8 octobre 1918.

Le président communique que les Allemands pourraient être amenés à évacuer la Belgique avant la paix. MAESFRANCKX : « Nous devons décider quelle sera notre activité après la guerre. »

10 octobre 1918.

Des délégués des différents groupes se sont réunis ce jour pour élaborer une plate-forme commune, sans que les groupes fassent abstraction de leur programme respectif. On a aussi, à cette réunion, envisagé des mesures de sécurité. Le Bureau serait chargé du soin de veiller sur les archives (1). VAN DEN BROECK voudrait envoyer les comptes-rendus des séances du Raad en Hollande. MAESFRANCKX propose de détruire les archives financières. Il en confèrera avec le Dr OSWALD.

Les activistes veulent faire connaître leur programme pour après la guerre. « Nous tenons à notre but. »

(1) Ces archives sont celles que nous publions ici.

Séance du 12 octobre 1918.

Présents : MM. DEVREESE, PLANQUAERT, MAESFRANCKX et VAN DEN BROECK.

Le D^r OSWALD assiste à la séance pour « **prendre, d'accord avec les membres du Bureau, les mesures nécessaires pour mettre les archives du Conseil de Flandre en sûreté** ».

Le D^r OSWALD déclare que l'Autorité occupante prendra toutes mesures pour que les archives ne tombent pas dans des mains étrangères. Elles seraient expédiées en Allemagne, accompagnées de deux Flamands nommés conservateurs des archives en Allemagne. Une double liste des pièces serait dressée. L'Administration allemande remettrait au Conseil de Flandre un récépissé des pièces mentionnées sur cette liste. « Il est bien entendu, déclare le D^r OSWALD, que les archives restent la propriété du Conseil de Flandre. »

Le D^r OSWALD estime que l'envoi d'un certain nombre de pièces en Hollande, comme on l'avait suggéré, présenterait des difficultés sérieuses et aussi un certain danger.

Le Bureau décide de conserver entièrement les archives financières au lieu de les détruire partiellement, comme il en avait été question.

Le secrétaire VAN DEN BROECK demande qui pourra, si le besoin s'en fait sentir, réclamer la livraison des archives.

Le D^r OSWALD estime qu'il pourra partir le mercredi suivant pour l'Allemagne, avec les archives.

Le président remercie l'Administration pour les mesures de sécurité prises pour la conservation des archives. Il sera communiqué au Conseil de Flandre que celles-ci sont mises en sûreté.

Le D^r OSWALD quitte la séance.

Le président communique qu'il a insisté auprès de l'Administration civile allemande pour que la liste des pièces envoyées en Allemagne soit faite en double et pour qu'un reçu en soit délivré parce qu'il ne lui semble pas établi que ces archives, sinon, resteraient la propriété du Conseil de Flandre.

Le questeur estime que les archives devraient rester la propriété de personnes déterminées et non pas du Conseil de Flandre. Ces personnes pourraient être spécifiées et auraient la disposition des archives.

Le président déclare que l'inventaire des pièces et le récépissé devront être remis entre les mains d'une même personne. Celle-ci, en cas de danger, devrait remettre ces pièces à une autre personne spécifiée d'avance. Ces personnes devraient être choisies naturellement parmi les membres du Bureau.

Le secrétaire VAN DEN BROECK fait remarquer que les archives des Sections doivent également être mises en sûreté.

Il est ensuite question des séances futures du Conseil de Flandre. (Ces séances n'eurent jamais lieu.)

Le président déclare que **le Conseil est un Parlement : « il se trouve placé en face du Gouvernement belge; il attendra pour savoir si celui-ci veut engager avec lui des négociations »**.

Le président fait remarquer que le Gouvernement belge est effrayé et que la majorité de ses membres seraient disposés à entrer en négociation avec le Conseil de Flandre.

« Il est peu probable, dit le président, que le Conseil de Flandre puisse envoyer des délégués à la Conférence de la Paix, mais il travaillera dans les coulisses. »

« Le moment est venu d'entrer en rapports, en Hollande, avec les Passivistes. Quelques Flamands doivent se rendre en Hollande dans ce but. Les Passivistes ne peuvent pas refuser d'entrer en rapport avec les Activistes puisque les Allemands vont quitter la Belgique et que celle-ci va être rétablie. Il faudra que les Activistes possèdent un délégué à Berlin afin qu'il leur soit possible d'influencer le Gouvernement allemand.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16